Vous êtes propriétaire de votre logement et celui-ci a plus de 15 ans ?
C'est le moment d'améliorer votre confort tout en réduisant votre consommation d'énergie.

Avec le programme **Habiter Mieux**, l'Etat et ses partenaires s'engagent à vos côtés !
Vous pouvez ainsi bénéficier, **sous conditions de ressources, d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé** pour réaliser vos travaux.
Renseignez-vous : **0 820 15 15 15** (n° Indigo. 0,15 /min) ou **www.habitermieux.fr**

HABITER MIEUX

Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

© La petite agence dans la prairie • Crédits photos : Getty.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Agence nationale de l'habitat Anah

Action Logement
Les entreprises s'engagent avec les salariés

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Habiter Mieux avec l'Anah :

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ?

Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

Nombre de personnes composant le ménage	*Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2010)*
1	11 614 €
2	16 985 €
3	20 428 €
4	23 864 €
5	27 316 €
par personne supplémentaire	3 441 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 20 à 35 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;

- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » de 1 600 € qui peut être majorée dans la limite de 500 € en cas de participation d'une collectivité locale.

- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61
mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

Agence nationale de l'habitat Anah

→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :
- **bien vous chauffer,**
- **diminuer vos factures d'énergie.**

Habiter mieux, c'est :
- Le cumul d'une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 600 € au titre des "Investissements d'avenir"** et d'une **aide aux travaux** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 20 ou 35 % du montant total des travaux.
- Une **aide complémentaire** peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes ou votre mairie... **Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant** (dans la limite de 500 €, soit 2100 € au total).

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ réalisé pour vous par un organisme compétent et reconnu par les pouvoirs publics.
Un spécialiste se déplace chez vous pour :
- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux,**
- monter votre **dossier de financement** de A à Z,
- **suivre avec vous** le bon déroulement de vos travaux.

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES*
Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources Île-de-France (en €)	Niveau de ressources autres régions (en €)
1	16 772	11 614
2	24 619	16 985
3	29 567	20 428
4	34 523	23 864
5	39 497	27 316
Par personne supplémentaire	+ 4 962	+ 3 441

*Valeurs applicables en 2012

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT
- Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé.
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans.**

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE
- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%.**
- Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier.**
- Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment.**
- Ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ L'ORGANISME DONT LE TAMPON FIGURE AU VERSO.
Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

EXEMPLE
De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **12 000 €HT?**

*Pour un "projet de travaux d'amélioration de l'habitat" sur la base d'un ménage aux "ressources modestes". Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 6 800 €.

AU MINIMUM :
5 000 €
D'AIDES À DÉDUIRE

Une avance est possible dès le début des travaux !

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier **d'un prêt sans intérêt et de subventions des partenaires du programme.**

Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre des "Investissements d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir **500 millions d'euros, l'Anah 600 millions** et les fournisseurs d'énergie **250 millions d'euros** dans le programme Habiter Mieux.
Son objectif : aider **300 000 ménages** à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.
Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA...

Votre collectivité soutient le programme Habiter Mieux.

Vous **occupez** le logement dont **vous êtes propriétaire ?**

Vous voulez réaliser des **travaux de rénovation thermique** pour **bien vous chauffer** tout en **réduisant vos factures d'énergie ?**

Vous cherchez **des solutions simples ?**

L'ÉTAT CRÉE POUR VOUS HABITER MIEUX :
→ **une aide financière**
→ **un accompagnement personnalisé** pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Pour toute question et prise de rendez-vous :

INFORMATION ET CONTACTS
POUR LA HAUTE-SAVOIE :
www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr
tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61

Ou contactez les téléconseillers de l'Anah au :

0 820 15 15 15
(n° Indigo, 0,15 €/min)
www.habitermieux.fr

Avril 2012

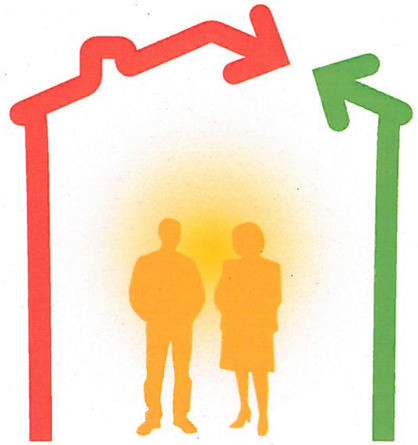

→ BIEN VOUS CHAUFFER TOUT EN RÉDUISANT LE MONTANT DE VOS FACTURES ?

L'ÉTAT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !

Grâce au programme Habiter Mieux, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique